

Information générale

destinée aux femmes vivant avec le VIH

Jusqu'à récemment, en France et dans les autres pays à ressources élevées, l'allaitement au sein était contre-indiqué pour les mères vivant avec le VIH. Cet allaitement est désormais rendu possible grâce aux traitements antirétroviraux, sous condition de charge virale indétectable au long cours¹. Toutefois, nous manquons encore d'informations pour confirmer que dans ces conditions il n'y a aucun risque de transmission virale à l'enfant.

De nouvelles recommandations françaises considèrent que chez une mère vivant avec le VIH, le choix entre l'allaitement maternel au sein ou l'allaitement artificiel est une décision partagée entre elle et les médecins¹.

Les conditions optimales permettant d'envisager l'allaitement maternel sont indiquées dans les fiches pratiques notamment, la prise régulière d'un traitement antirétroviral avec une charge virale indétectable de façon prolongée au cours de la grossesse et de l'allaitement². En cas d'allaitement au sein, il est également recommandé de poursuivre un traitement préventif chez le bébé.

Un observatoire national (Lactaviv) est donc mis en place pour récolter des données qui fourniront dans l'avenir des informations plus précises aux femmes vivant avec le VIH pour faire leur choix éclairé sur la question de l'allaitement. Les buts de l'observatoire sont d'évaluer la sécurité de l'allaitement au sein d'enfants nés de mères vivant avec le VIH et de connaître le nombre et les caractéristiques des mères vivant avec le VIH en France qui pratiquent l'allaitement au sein. L'observatoire récolte des données dans le respect du secret médical. Le professionnel de santé transmet des éléments venant de votre dossier médical sur une plateforme numérique sécurisée. Les données seront transcrites sans votre identité dans la base de données de l'observatoire à l'Unité de Recherche Clinique (URC) Paris Nord Secteur Ouest à l'hôpital Bichat – Claude-Bernard (AP-HP). Le suivi de l'enfant sera recueilli jusqu'à 3 mois après le sevrage complet.

La recherche a obtenu l'avis favorable du comité d'éthique de la recherche en obstétrique et gynécologie (CEROG) et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation ultérieure de vos données.

Vous pouvez trouver plus de précisions sur l'observatoire Lactaviv sur le site de l'ANRS Maladies infectieuses émergentes (ANRS MIE³) et auprès des associations qui accompagnent les personnes vivant avec le VIH.

¹ Haute Autorité de Santé - Grossesse et VIH : désir d'enfant, soins de la femme enceinte et prévention de la transmission mère-enfant ([has-sante.fr](https://www.has-sante.fr))

² https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-05/recommandations_vih_grossesse_22_mai_2024.pdf

³ <https://anrs.fr/fr/recherche/projets-de-recherche/observatoire-lactaviv/>